

2HUY TRADING

au capital de 1000 Euros

13 rue Bernanos 57120 BOUZONVILLE

(anciennement BATIMENT 241 LOT N3, 90 RUE DE LA HAIE COQ, 93300 AUBERVILLIERS)

SIREN: 918917402

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- tenue en date du 01 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le un mai,

Les associés de la société 2HUY TRADING, société par action simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est BATIMENT 241 LOT N3, 90 RUE DE LA HAIE COQ, 93300 AUBERVILLIERS, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 91891740200011, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la présidence, en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur YILDIRIM Habib, Directeur général, acceptant.

Sont présents :

- Monsieur YILDIRIM Umut, propriétaire de 670 actions,
- Monsieur YILDIRIM Habib, propriétaire de 330 actions,

Soit au total (deux) 2 associés présents ou représentés, totalisant 1000 actions sur 1000.

Sont présents :

Monsieur YILDIRIM Umut, Né le 11 octobre 1985 à Boulay-Moselle (57)
De nationalité française,
Demeurant 13 rue Bernanos 57120 BOUZONVILLE

ET

Monsieur YILDIRIM Habib, Né le 08 juin 1999 à Saint-Avold (57),
De nationalité française,
Demeurant 13 rue des clos 57120 BOUZONVILLE

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence
- Cession des actions de la société
- Changement du président et du directeur général
- Transfert du siège social
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants:

- Un exemplaire de la convocation à la présente assemblée
- Le rapport de gestion établi par la gérance

Umut HY

Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire en date du 01 mai 2025 prend acte de la cessions des 670 actions, numérotées de 1 à 670 inclus, de

Monsieur YILDIRIM Umut, Né le 11 octobre 1985 à Boulay-Moselle (57)

De nationalité française,

Demeurant 13 rue Bernanos 57120 BOUZONVILLE

à **Monsieur YILDIRIM Habib**, Né le 08 juin 1999 à Saint-Avold (57),

De nationalité française,

Demeurant 13 rue des clos 57120 BOUZONVILLE. Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Monsieur YILDIRIM Habib accepte la présidence de la société à compter du 01 mai 2025, et connaît bien l'actif et le passif de la société.

L'article 7 des statuts et les associés seront modifiés par conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de :

Monsieur YILDIRIM Habib, Né le 08 juin 1999 à Saint-Avold (57),

De nationalité française,

Demeurant 13 rue des clos 57120 BOUZONVILLE

En qualité de président de la société ZHUY TRADING en remplacement de M. YILDIRIM Umut, démissionnaire. La

présente assemblée accepte le présent changement, avec effet à compter du 01 mai 2025.

L'article 31 des statuts sera modifié en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire en date du 01 mai 2025 prend acte de transférer le siège social du BATIMENT 241 LOT N3, 90 RUE DE LA HAIE COQ, 93300 AUBERVILLIERS au 13 rue Bernanos 57120 BOUZONVILLE, avec effet au 08 octobre 2024.

L'article 4 des statuts a été modifié par conséquence.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour accomplir tous dépôts, publications et formalités exigées par la loi. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

UH HY

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.
De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par le gérant et les associés présents.

Fait à BOUZONVILLE, le 01 mai 2025.

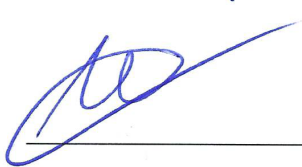
Sur 3 pages

Le président et les personnes présentes.


SIGNATURE DES PARTIES

(Faire précéder de la mention "Lu et approuvé. Bon pour accord")

M. YILDIRIM Umut

Lu et approuvé. Bon pour accord


M. YILDIRIM Habib

Lu et approuvé. Bon pour accord


UY HY